

Les aides financières pour les chirurgiens-dentistes

MESURES	PRINCIPE	CONDITIONS D'ADHESION	ENGAGEMENTS	MONTANT DE L'AIDE	INTERLOCUTEUR
Le contrat d'aide à l'installation des chirurgiens-dentistes (CAICD)	Le CAICD permet de percevoir une aide forfaitaire afin d'accompagner la forte période d'investissement liée par le début d'activité en libéral (locaux, équipements, charges diverses)	- Exercer seul ou en groupe/exercice pluriprofessionnel - En cas d'exercice isolé, recourir régulièrement à un remplaçant pour assurer la continuité des soins - S'installer en zone très sous-dotée - Exercer une activité libérale conventionnée à titre principal - Ne pas déjà bénéficier en parallèle d'un autre contrat incitatif (CAMCD)	- Exercer, à titre principal, et poursuivre l'activité libérale conventionnée en zone très sous-dotée, pendant une durée de 5 ans consécutifs à compter de la date d'adhésion au contrat - Remplir les conditions permettant de percevoir le forfait d'aide à la modernisation et informatisation du cabinet professionnel	- aide à l'équipement du cabinet ou autres investissements professionnels d'un montant de 25 000 euros. - Non renouvelable	CPAM du Calvados 
Le contrat d'aide au maintien des chirurgiens-dentistes (CAMCD)	Le CAMCD permet de percevoir une aide forfaitaire annuelle pour le financement des investissements liés au cabinet et les formations	- Exercer en groupe/exercice pluriprofessionnel - En cas d'exercice isolé, recourir régulièrement à un remplaçant pour assurer la continuité des soins - Etre installé en zone très sous-dotée ou sous-dotée - Ne pas déjà bénéficier en parallèle d'un autre contrat incitatif (CAICD). Un CAMCD	- Exercer, à titre principal, et poursuivre l'activité libérale conventionnée en zone très sous-dotée, pendant une durée de trois ans consécutifs à compter de la date d'adhésion au contrat - Remplir les conditions permettant de percevoir le forfait d'aide à la modernisation et informatisation du cabinet professionnel	aide forfaitaire de 3 000 euros par an au titre de l'équipement du cabinet ou d'autres investissements professionnels	ameli.fr/calvados/chirurgien-dentiste/contacts